

mar. 17/05/2016

**Brèves**

**La taxe carbone danoise fait pchitt**

Le conseil éthique danois (DCE) a publié un [rapport](http://www.etiskraad.dk/~/media/Etisk-Raad/Etiske-Temaer/Natur-klima-og-foedevarer/Publikationer/Etisk-forbrug-af-klimabelastende-foedevarer.pdf?la=da) en 2016 sur « la consommation éthique de produits alimentaires nocifs pour le climat » (sic !) dans lequel il est recommandé de taxer le bœuf pour aborder le changement climatique. La proposition a été considérée par le gouvernement danois.

Selon l’UECBV, après avoir été [largement diffusée par les média](http://www.independent.co.uk/news/world/europe/denmark-ethics-council-calls-for-tax-on-red-meat-to-fight-ethical-problem-of-climate-change-a7003061.html), la proposition a été peu à peu délaissée par l’opinion publique y compris le monde politique. Il n’y a eu en effet aucune majorité pour la soutenir, mais plus encore, l’absence d’appareil législatif adapté, la distorsion de concurrence qu’elle induit entre les différents produits alimentaires et l’inexistence d’études scientifiques objectives ont fini par marginaliser la proposition.

Cependant l’idée peut revenir car à force d’entendre que la viande est responsable du changement climatique, le [consommateur serait prêt à accepter qu’on la sanctionne](http://www.slate.fr/story/110545/taxe-viande-consommateurs).

L’un des objectifs de Célene dans le cadre du projet PEF destiné à expérimenter un référentiel de calcul de l’empreinte environnementale de la viande est justement de montrer que l’empreinte carbone n’est pas le résultat d’une mesure physique, mais d’un ensemble d’hypothèse scientifiques et politiques qui ne peuvent servir de base à la définition d’une assiette de taxation.

**Prise en compte du PLU**

Dans le cadre d’un [contentieux en cours de jugement](https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?oldAction=rechJuriAdmin&idTexte=CETATEXT000032095879&fastReqId=295995534&fastPos=1), le Conseil d’Etat considère que lorsque, postérieurement à la délivrance d’une autorisation d’ouverture d’une ICPE, les prescriptions du PLU évoluent dans un sens défavorable au projet, elles ne sont pas opposables à l’arrêté autorisant l’exploitation de l’installation classée.

**Transition énergétique**

Le 11 mai la ministre chargée de l’environnement a fait un point sur l’avancée de l’adoption des textes d’application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. [Application de la loi sur la transition énergétique](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2016-05-11_DP_Loi_TEPCV.pdf)

Bien cordialement

**Christophe Lapasin**

Secrétaire Général

**Célene**

(CFBCT, Coop de France pôle animal, Culture viande, FIA, FNEAP, FNICGV)

**17, place des vins de France**

**75012 Paris**

Tél : 01 43 46 86 77

Mobile : 06 30 88 96 04

Twitter : @CLapasin